

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2025

Date de convocation : 15 décembre 2025

Affiché le : 09 FEV. 2026

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, François JOUVANCEAU, Mario GANDELIN, Bernard GAY, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Aurélia PERRIN, Sylvie TISSERAND.

Absent(s) excusé(s) : Vanessa BERTIN, Sylvie GIRARD (pouvoir à J.Y. LANNEAU), Laura PETIT DIT DARIEL (pouvoir à H. DUFFNER), Agnès SUILLOT (pouvoir à B. GAY).

Secrétaire de séance : François JOUVANCEAU

En préambule du conseil et à la demande de M. le Maire, Alexandra TRONTIN a présenté un projet de demande de subvention à la CAF dans le cadre du Fonds National Parentalité. Ce projet portera sur le développement des compétences psychosociales auprès des familles.

○ Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2025

Approuvé à l'unanimité. Après modification lire : réfection de la façade au lieu de la toiture pour le local du Sou des Ecoles.

○ Délibération au dossier n° 42/2025 : Rapporteur M. Le Maire

Objet : SICOPAL : Adhésion de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura

Exposé : Demande d'avis à la commune pour l'adhésion de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura.

Décision : Avis favorable du Conseil Municipal

En ce qui concerne l'adhésion de la Commune de Prémanon au SICOPAL, la délibération est reportée au prochain conseil pour demande de précisions au SICOPAL.

○ Délibération au dossier n° 43/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Mise à jour des statuts d'ECLA

Exposé : Cette mise à jour vise principalement à procéder à un toilettage rédactionnel des statuts, à les mettre en conformité avec les dernières évolutions législatives et réglementaires et à tenir compte des observations formulées par les services de la Préfecture et la Chambre régionale des comptes, sans modification des compétences exercées par l'EPCI.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la mise à jour des statuts de la Communauté d'agglomération Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA Lons Agglo) tels qu'adoptés par le Conseil communautaire dans sa délibération n° DCC-2025-114 en date du 13 novembre 2025.

○ Délibération au dossier n° 44/2025 : Rapporteur M. Mario GANDELIN

Objet : Affouage 2025-2026 : règlement, tarifs et garants

Exposé : Considérant que la campagne d'affouage a lieu sur les parcelles 11 et 12, dans le cadre du plan de gestion fixé par l'ONF.



Considérant que le Comité Consultatif « Bois et Forêt » propose :

- de fixer le prix du stère de bois à 7.00 €,
- d'attribuer les volumes en fonction du nombre d'inscrits,
- de présenter le règlement d'affouage pour la campagne 2025-2026,
- de désigner les garants de coupe.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant de la taxe d'affouage pour la campagne 2025/2026 à 7.00 €/stère, dit que les volumes attribués seront fonction du nombre d'inscrits, approuve le règlement d'affouage pour 2025-2026, désigne comme garants de coupe Messieurs Gérard MEJAT, Michel PUGET et Alexandre MINSBERGHE.

○ **Délibération au dossier n° 45/2025 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Vente d'un lot de bois

Exposé : Un lot de bois façonné d'un volume de 17 stères, issu de la coupe de différents arbres, est proposé à la vente au plus offrant par soumission cachetée.

Considérant la seule offre de prix faite par M. Michel FEBVRE

Décision : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre le lot de bois à M. Michel FEBVRE au prix de 30,00 € le stère.

○ **Délibération au dossier n° 46/2025 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Cheminement piéton rue du Carouge : demande de subvention DETR

Exposé : Pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de procéder à l'aménagement de sécurité d'un cheminement piéton situé rue du Carouge et reliant ceux de la rue du Monument aux Morts et de la route de Nilly,

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération s'élèverait à 8 522,50 € HT en travaux.

Débat : Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Jura, au titre de la DETR 2026, catégorie 8. Sécurité – Cheminements doux.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de sécurité d'un cheminement piéton rue du Carouge et reliant ceux de la rue du Monument aux Morts et de la route de Nilly, le plan de financement prévisionnel et sollicite une subvention auprès de la Préfecture du Jura, au titre de la DETR 2026, catégorie 8. Sécurité.

○ **Délibération au dossier n° 47/2025 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Cheminement piéton rue du Carouge : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura.

Exposé : Vu la délibération n° 47/2025 du 19 décembre 2025, portant notamment approbation du projet d'aménagement de sécurité d'un cheminement piéton situé rue du Carouge et reliant ceux de la rue du Monument aux Morts et de la route de Nilly,

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération s'élèverait à 8 522,50 € HT en travaux.

Débat : Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Jura, au titre des Amendes de police.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura, au titre des Amendes de police.

○ **Délibération au dossier n° 48/2025 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Frais de scolarité

Exposé : Vu la délibération n° 21/2023 du 09 juin 2023 portant approbation de la modification des statuts d'ECLA.

Il convient de définir notre propre système de facturation des élèves avec les communes membres d'ECLA et les communes extérieures.

Débat : Il est proposé le principe de facturation des frais de scolarité par élèves sur la base du tableau de référence de la Ville de Lons-Le-Saunier, demandé chaque année auprès de la Ville de Lons-Le-Saunier.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le principe de facturation des frais de scolarité par élèves dans le tableau transmis par la Ville de Lons-le-Saunier annuellement.

○ Délibération au dossier n° 49/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Attribution d'une subvention d'animation au FC Courlaoux

Exposé : Le Football Club Courlaoux a adressé une demande de subvention pour action spécifique d'animation.

Débat : Monsieur le Maire propose, à l'assemblée délibérante, d'attribuer une subvention d'animation pour action spécifique à cette association et d'en définir le montant.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'animation pour action spécifique au Football Club Courlaoux pour un montant de 1 400.00 € en 2026.

○ Délibération au dossier n° 50/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Retrait de la délibération n° 38/2025 portant modification du tableau des emplois – Créations et suppressions d'emplois

Exposé : Suite à une nouvelle demande du temps de travail de l'intéressée, il convient de retirer la délibération.

Décision : Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le retrait de la délibération.

○ Délibération au dossier n° 51/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Modification du tableau des emplois – Créations et suppressions d'emploi

Exposé : Suite à une nouvelle modification du temps de travail pour un agent communal, il convient de reprendre une délibération correspondant obligatoirement à un temps de travail effectif à 80% soit 28h00 hebdomadaire annualisées.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette modification du tableau des emplois.

○ Urbanisme

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Travaux
PC	JPJ AMENAGEMENT	Bâtiment de bureaux et panneaux photovoltaïques
DP	BOISSON Maryline	Clôture et portail



DP	MOREY Béatrice	Ravalement de façades
DP	BOUVIER Denis	Remplacement d'une haie par un muret
DP	PRUDENT Guillaume	Abri de jardin
DP	CAP SOLEIL – CSE	9 panneaux photovoltaïques
DP	LALLEMAND Florent	Portail et clôture

○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- Implantation d'une réserve incendie à la zone d'activités La Levanchée dans l'espace enherbé de SVI 39.
- Champ la Roche : travaux défense incendie prévus au printemps.
- Bilan financier : concernant le chemin piéton route de Nilly/rue du Moulin, il reste à la charge de la commune 12 737.00 €
- RDV de l'aventure : film débat proposé par ECLA sur notre commune le 13/03/2026. Une association sera sollicitée pour la buvette.
- Embauche d'un employé communal début janvier suite au départ de M. Ludovic BERT (fin de contrat).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
François JOUVANCEAU



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU

